



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 95498

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, dite loi pénitentiaire. En effet, l'Association nationale des visiteurs de prison s'inquiète vivement sur le retard grandissant dans la parution des décrets nécessaire à l'application de la loi pénitentiaire. L'association regrette que, tant que les décrets d'application ne sont pas publiés, le système pénitentiaire ne puisse rendre effectives les améliorations des conditions carcérales prévues par la loi. Elle lui demande donc de lui indiquer dans quels délais le Gouvernement compte publier l'ensemble des décrets nécessaires à la bonne application de la loi pénitentiaire et, de façon plus générale, quelles mesures il entend prendre pour que les prisons françaises ne soient plus régulièrement critiquées par les instances internationales.

Texte de la réponse

La loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 comporte 100 articles, parmi lesquels de très nombreuses dispositions modifiant le code pénal et le code de procédure pénale. Certaines de ces dispositions nécessitent un décret d'application, simple ou en Conseil d'État. À ce jour, trois décrets d'application de la loi pénitentiaire relatifs à l'assignation à résidence sous surveillance électronique, aux modalités d'exécution des fins de peine d'emprisonnement en l'absence de tout aménagement de peine et aux procédures simplifiées d'aménagement des peines, ont été publiés. Par ailleurs, le Conseil d'État a été saisi, dès le 11 juin 2010, du projet de décret relatif au contrôle des établissements pénitentiaires, aux droits des personnes détenues, aux régimes de détention et aux conditions de détention. Le décret simple concernant ces mêmes thèmes lui a été soumis pour avis en raison de la coordination indispensable entre ces deux textes. Ces deux projets de textes ont été examinés en séance par le Conseil d'État le 26 octobre et le 16 novembre 2010 et seront par conséquent publiés très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95498

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13280

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 279